

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



1979
UN COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/34/130
8/13190
23 mars 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 21 de la liste préliminaire*
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 19 mars 1979, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre, datée du 19 mars 1979, qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Turquie,
(Signé) Orhan ERALP

* A/34/50.

ANNEXE

Lettre datée du 19 mars 1979, adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 13 mars 1979 (A/34/119 et Corr.1-S/13163) qui vous a été adressée par M. Andreas V. Mavrommatis, le prétendu "représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies", au sujet d'une déclaration faite par M. Rauf Denktas, le 23 juillet 1977, à l'occasion d'une réunion commune de parlementaires de l'Etat fédéré turc de Chypre et de parlementaires de l'Assemblée turque.

Le texte suivant est celui d'une déclaration faite par le Ministère des affaires étrangères, de la défense et du tourisme de l'Etat fédéré turc de Chypre à propos de l'affaire susmentionnée :

"L'assertion ridicule et hâtive de M. Rolandis s'appuie sur un discours de M. Rauf Denktas, qui a été dénaturé de façon flagrante et mal interprété à la fois par Yeni Düzen et M. Rolandis, et dont on a soutenu qu'il avait été prononcé au cours d'un débat à l'Assemblée législative de l'Etat fédéré turc de Chypre.

La déclaration en question de M. Rauf Denktas a en fait été prononcée lors d'une réunion privée de députés turcs à l'Assemblée législative et de députés à l'Assemblée turque, et non pas au cours d'une session de l'Assemblée législative de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Il semble que M. Rolandis n'ait cherché qu'un prétexte pour saper le climat favorable qui s'est instauré depuis la présentation par la partie turque de propositions concrètes et substantielles aux Chypriotes grecs et pour ranimer ainsi leur combativité faiblissante. Il pense en avoir à présent trouvé l'occasion et espère renverser la situation au détriment de la partie turque en se livrant à une campagne de propagande injustifiée.

M. Rolandis sait très bien que si la Turquie avait souhaité occuper l'île tout entière, elle aurait pu le faire le 20 juillet 1974 quand les éléments de la junte du général Gizikis et du général Ioannides, en collusion avec la garde nationale illégalement constituée par les Chypriotes grecs, ont conspiré à Chypre pour renverser le Gouvernement Makarios, unir l'île à la Grèce et mettre ainsi fin à l'indépendance d'un pays territorialement intégral. La politique étrangère de la Turquie en ce qui concerne Chypre a toujours été cohérente : elle est fondée essentiellement sur le principe du fédéralisme, avec la participation des deux communautés de l'île à une république indépendante, bizonale et binationale. La déclaration hâtive de M. Rolandis selon laquelle la Turquie aurait l'intention d'occuper la totalité de Chypre, et les instructions qu'il a données à son représentant à New York

/...

de protester contre cette menace imaginaire d'occupation ne reflètent donc pas la vérité et témoignent une fois de plus des mauvaises intentions des Chypriotes grecs.

La version correcte de la déclaration de M. Rauf Denktas qui a été grossièrement déformée et citée hors de son contexte est la suivante :

'Il ne faut pas oublier que des milliers de soldats turcs postés le long de la frontière sont sous la menace d'une attaque imminente de l'ennemi. C'est là un point qui a jusqu'à présent été négligé : nous pensons que la guerre à Chypre est inévitable. Nous n'espérons pas arriver à une solution par des moyens politiques. Nous estimons que la situation actuelle à Chypre finira par déboucher sur une guerre à l'issue de laquelle l'un des belligérants se rendra maître de la totalité de l'île...'

M. Rolandis aurait, semble-t-il, rendu un meilleur service à sa communauté en s'efforçant de faire rapporter une résolution relative à l'enosis, adoptée en 1967 par la Chambre des représentants de l'Administration chypriote grecque, qui est toujours en vigueur, n'ayant jamais été annulée, même après le coup d'Etat contre le régime de Makarios, au lieu de se livrer de façon injustifiée à une violente propagande contre la partie turque, en vue d'induire l'opinion publique mondiale en erreur à propos d'une déclaration privée d'un député turc.

Nous saisissons cette occasion pour déclarer une fois de plus que les Chypriotes turcs sont déterminés à s'en tenir à la résolution adoptée à l'unanimité le 5 novembre 1976 par l'Assemblée législative de l'Etat fédéré turc de Chypre aux termes de laquelle la République de Chypre devait être une République fédérale indépendante, souveraine, laïque et comportant deux zones où seraient préservés et maintenus les droits et les pouvoirs égaux dont jouissent actuellement dans tous les domaines les deux communautés."

Puis-je, à ce propos, faire également observer que les dirigeants chypriotes grecs et leurs représentants ont récemment commencé à employer l'un pour l'autre les noms de Famagouste et de Varosha comme s'ils désignaient une même région. Or, chacun sait que Varosha est la station touristique du district de Famagouste.

Je tiens également à ajouter que, comme pourra le confirmer quiconque est familier des milieux politiques de l'Etat fédéré turc de Chypre, M. Rauf Denktas est un parlementaire connu pour son indépendance de vues et d'action.

Comme je l'ai déclaré en plusieurs occasions, en répandant et en exploitant des déclarations souvent coupées de leur contexte, on n'aboutit à d'autre résultat qu'à créer un climat défavorable à l'amélioration des relations. Pour notre part, nous nous sommes efforcés de nous abstenir d'utiliser les déclarations belliqueuses

et explosives des Chypriotes grecs. L'archevêque chypriote grec Chrisostomos a, le 9 mars 1979, par exemple, accusé de défaitisme ceux qui conseillaient aux dirigeants chypriotes grecs d'être réalistes, en ces termes :

"Des voix se font entendre aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur pour nous conseiller d'être réalistes, d'accepter la réalité telle qu'elle est, puisque nous n'avons pas le pouvoir de la changer. Nous ne pouvons écouter ces voix défaitistes et oublier ce qui s'est passé dans cette île. Nous avons un devoir à remplir dans ce pays. Nous nous devons de maintenir l'intégrité de ce territoire et de le libérer.

Combattons donc mes frères. Combattons afin de pouvoir un jour entonner le chant de la victoire, non seulement dans les églises du sud, mais aussi dans celles du nord."

Les exhortations de l'archevêque Chrisostomos sont une preuve de plus des visées agressives de la partie chypriote grecque qui n'a jamais abandonné ses rêves de conquête et d'annexion de Chypre à la Grèce. L'appel à la "libération" de l'archevêque Chrisostomos est un appel indirect à l'enosis. Or, nous n'avons, malgré tout, pas voulu vous importuner en vous rapportant cette déclaration d'une provocation extrême.

Quitte à me répéter, j'affirme une fois de plus que les deux parties doivent absolument s'abstenir de se livrer à une propagande nuisible, propagande qui, de toute évidence, n'est pas propice à un règlement pacifique du problème de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Etat fédéré
turc de Chypre,

(Signé) Nail ATALAY
